

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	13.03.2026	D1930	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL FARANDOLE QUARTIER SAINT MICHEL A FLERS QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 31 mars suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité et notamment la délégation n° 26

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	13 MARS 2026
Date de mise en ligne sur le site internet	13 MARS 2026

La crèche Farandole, au sein du même bâtiment que la Maison d'activité du quartier Saint Michel, construit en 2005, est un équipement qui participe de l'attractivité résidentielle du quartier Saint Michel et de sa cohésion sociale.

Plusieurs études ont été réalisées et différentes options ont été envisagées dont la création d'un pôle petite enfance mais une solution moins onéreuse consiste en une extension de 80 m² de l'équipement existant, permettant une amélioration et une optimisation de la cohabitation des deux services.

Initialement conçue pour accueillir 12 enfants, la crèche a été « adaptée » pour pouvoir en recevoir 16. Malgré la qualité du service, les conditions fonctionnelles d'accueil liées au bâtiment posent question.

- Les dortoirs sont sous-dimensionnés, sans fenêtre, manquent d'éclairage et de ventilation naturelle, et posent des problèmes d'aération. Un ancien local de rangement est devenu un « dortoir » pour les tout-petits. Il y a un conflit d'usage entre l'espace de jeu et cet espace dortoir (bruit...)
- La disposition des dortoirs, non visibles depuis la salle d'activités, complique leur surveillance par les professionnelles
- Il y a un déficit important d'espaces de service et de stockage. Les sanitaires du personnel font office de local pour le ménage et de stockage de matériel
- La salle d'activité pour les moins de 18 mois est trop petite (<15 m²)

L'extension vise donc à répondre à la forte demande de places d'accueil pour les jeunes enfants sur le territoire et tout en améliorant significativement les conditions d'accueil, le confort des dortoirs et la performance énergétique de l'établissement.

Par délibération n° 2025-1561, le Conseil Communautaire a validé l'avant-projet détaillé.

Ce programme d'aménagement du multi-accueil représente un coût de 632.213,75 €. La Région Normandie participera à ce projet à hauteur de 136.710 € conformément à la maquette financière de l'avenant n° 1 de l'ANRU.

Le Président :

1 - SOLLICITE l'aide de la Région Normandie, conformément à la maquette financière de l'avenant n° 1 de l'ANRU.

2- PRECISE que les crédits ont été inscrits au BP 2026.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260313-D1930-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026
Publication : 13/03/2026